



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 5 Avril 2023**

L' an deux mil vingt trois et le cinq Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : AUBERT Isabelle, BERNARD Chantal, BRIFFAULT Anaïs, CHARTIER Sylvie, ROLLAND Nelly, VENTUJOL Maryline, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, GUET Patrick, LECLERC Jean-Yves, LEONARD Jérôme, MARECHAL Claude, PIGNON Jean-Francis, PLOUSEAU François, RICORDEAU Sébastien

Absent(s) : Mme THIBOUS Françoise

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OSTER Béatrice à M. DUPUIS Pascal

Excusé(s) : Mme RENARD Caroline

Mme AUBERT Isabelle a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 28 Mars 2023

Date d'affichage : 29 Mars 2023

SOMMAIRE

- **APPROBATION PROCÈS VERBAL CM DU 03 03 2023**
- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**
- **VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT**
- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE**
- **DEMANDE FONDS DE CONCOURS CAF 2023 - COMPLEXE BELLEVILLE**
- **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS FONDS VERT - CELLULES COMMERCIALES**
- **VOIRIE NUMEROTATION**
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES - Modification statutaire**
- **ACQUISITION EPAREUSE**

XXXXXXXX

Réf : D2023-020 - Objet : APPROBATION PROCÈS VERBAL CM DU 03 03 2023

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2023, transmis par mail le 15 mars 2023 :

- **EST APPROUVÉ** à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXX

Réf : D2023-021 - Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu [la note d'information](#) de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,42 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,79 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de **MAINTENIR** les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

TH : ~~22,31~~ %
TFB : 44,42 %
TFPNB : 46,79 %

Article 2 : CHARGE M le Maire, ou son représentant légal, de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à l'administration fiscale.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Intervention :

Mr Jean-Yves LECLERC : la commune a déjà un taux élevé par rapport à d'autres communes voisines dont il cite le taux.

XXXXXXXX

Réf : D2023-022 - Objet : VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT

Mr Patrice BREBION, adjoint aux finances, présente les prévisions budgétaires 2023 pour l'assainissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- a procédé au vote du budget primitif 2023 pour l'assainissement

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2023	CHAPITRES	LIBELLES	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 255,13 €	70	SURTAXES ET PARTICIPATION VILLAINES	123 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	34 000,00 €	74	SUBVENTIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		774	PRODUITS EXCEPTIONNELS (SUBVENTION AGENCE DE L'EAU)	4 068,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	134 255,13 €	042	OPERATION ORDRE (AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS)	42 885,71 €
042	OPERATIONS ORDRE (AMORTISSEMENTS TRAVAUX)	82 087,93 €		TOTAL	169 953,71 €
			002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	46 389,35 €
	TOTAL	216 343,06 €		TOTAL	216 343,06 €
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2023	CHAPITRES	LIBELLES	BP 2023
20	ETUDE DIAG STEP	80 000,00 €			
21	TRAVAUX	60 392,78 €	13	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	50 000,00 €
23	TRAVAUX EN COURS	65 405,38 €	10	FCTVA	
16	EMPRUNTS	60 000,00 €	040	OPERATIONS ORDRE	82 087,93 €
040	OPERATIONS ORDRE (AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS)	42 885,71 €		TOTAL	132 087,93 €
	TOTAL	308 683,87 €	001	EXCEDENT ANNEE 2022	176 595,94 €
				TOTAL	308 683,87 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D2023-023 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

La commission finances s'est réunie le jeudi 30 mars 2023 afin d'étudier le budget primitif 2023 de la commune.

Mr BREBION Patrice, adjoint délégué aux finances, expose les projets et les prévisions budgétaires pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- a procédé au vote du budget primitif 2023 pour la commune :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Montant	Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	781 100,00 €	013	Atténuation de charges (Remboursement rémunération personnel)	4 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	843 513,44 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	312 000,00 €
014	Atténuation de produits FMGIR et Dégrèvement FNB)	98 905,00 €	73	Impôts et taxes	1 104 985,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 003 102,84 €	74	Dotations, subventions et participations	681 385,44 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	29 966,59 €	75	Autres produits de gestion courante	42 000,00 €
65	Frais de gestion courante	164 900,00 €	75		- €
66	Charges financières (Intérêts emprunts)	40 000,00 €		SOUS-TOTAL	2 144 370,44 €
			002	Excédent 2022 reporté	826 167,43 €
7498	Reversement sur dotations et participations	9 050,00 €			
	TOTAL	2 970 537,87 €		TOTAL	2 970 537,87 €

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellés	Montant	Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes (Remboursement capital)	187 321,96 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 003 102,84 €
20	Immobilisations incorporelles	119 710,00 €	024	Produits des cessions	
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	1 364 383,60 €	040	Opérations d'ordre (amortissements)	29 966,59 €
23	Immobilisations en cours	1 794 400,00 €	10	Dotations (Reserves et FCTVA)	159 189,13 €
			13	Subventions d'investissement	1 667 782,00 €
			16	Emprunt balayeuse	140 000,00 €
			16	Emprunt projet	581 990,04 €
	SOUS-TOTAL	3 465 815,56 €		SOUS-TOTAL	3 582 030,60 €
001	Déficit 2022 reporté	160 116,46 €			
	RAR 2022	122 138,56 €		RAR 2022	166 040,00 €
	TOTAL	3 748 070,60 €		TOTAL	3 748 070,60 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D2023-024 - Objet : DEMANDE FONDS DE CONCOURS CAF 2023 - COMPLEXE BELLEVILLE

La commune du Grand-Lucé s'engage dans la réhabilitation du Complexe Belleville composé du Centre Social et de la Salle Polyvalente. Le Centre social est composé de bureaux pour l'accueil, l'échange et les permanences et accueille la médecine du travail et la Protection de Maternité Infantile. Le Centre Social est également labellisé « Maison des Services ». La commune souhaite réaliser des travaux de mise aux normes en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de sécurité incendie, de rénovation énergétique et de réfection des locaux existants afin d'adapter le bâtiment aux nouveaux besoins des usagers du Centre Social. Dans le cadre des demandes de financement, ce projet peut bénéficier d'une subvention d'investissement campagne

2023 de la CAF. La subvention sollicitée est d'un montant de 226 350 € soit 30% du montant H.T des travaux du Centre Social.

Dépenses	Montant (H.T)	Ressources	Montant (H.T)
Travaux Salle Polyvalente	721 500 €	DETR/DSIL	757 500 €
Travaux Centre Social	715 500 €	CAF	226 350 €
Maîtrise d'œuvre	78 000 €	Fonds vert « rénovation énergétique »	228 150 €
		Autofinancement	303 000 €
TOTAL	1 515 000 €	TOTAL	1 515 000 €

Après délibération le conseil municipal **ADOpte** le projet précité, décide de déposer une demande de subvention d'investissement campagne 2023 de la CAF et arrête les modalités de financement présentées ci-dessus.

Le conseil, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer une demande auprès des services de la CAF dans le cadre des programmes d'investissement campagne 2023 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D2023-025 - Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS FONDS VERT - CELLULES COMMERCIALES

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune du Grand-Lucé a fait l'acquisition d'un bâtiment vacant situé au 1 Rue de l'Hôtel de Ville d'une surface habitable de 560 m² pour y créer deux cellules commerciales au rez-de-chaussée et des salles de répétition et de stockage pour l'école de musique aux étages. Dans le cadre des demandes de financement, ce projet est susceptible d'être éligible au Fonds vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ». La subvention sollicitée est d'un montant de 97 467 € soit 21% du montant H.T des travaux.

Dépenses	Montant (H.T)	Ressources	Montant (H.T)
Travaux	425 263.52 €	DETR	135 000 €
Maîtrise d'œuvre	34 021.08 €	Fonds régional de reconquête	141 880 €
Coordonnateur SPS, contrôleur	13 650 €	Fonds vert « rénovation	97 467 €

technique, BE thermique et acoustique		énergétique »	
		Autofinancement	98 587.60 €
TOTAL	472 934.60 €	TOTAL	472 934.60 €

Après délibération le conseil municipal adopte le projet précité, décide de déposer une demande au titre du Fonds vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » et arrête les modalités de financement présentées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer une demande au titre du Fonds Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D2023-026 - Objet : VOIRIE NUMEROTATION

Par délibération du 4 mars 2022, le conseil municipal a adopté un fichier officiel d'adressage pour la commune du Grand-Lucé. Suite à différentes demandes de construction et d'aménagement, il convient de modifier certaines numérotations et ainsi d'abroger la délibération citée ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n° D2022-024 en date du 4 mars 2022
- **ADOpte** le fichier adresses ci-joint comme étant le fichier officiel de la commune du Grand-Lucé

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D2023-027 - Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES - Modification statutaire

M. le Maire présente le projet de modification statutaire proposé par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dans sa séance du 23 Février 2023.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 Janvier 2022, portant dernière modification des statuts de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé;

Considérant le changement d'adresse du siège social communautaire lié au transfert des services ressources ainsi que des services d'accueil et de gestion EAU initialement installés aux récollets sis à Montval sur Loir (propriété de la ville), dans un bâtiment communautaire ayant bénéficié du plan

de relance au titre de la rénovation énergétique permettant d'offrir des espaces supplémentaires (bureaux, salles de réunion...) et une amélioration des conditions de travail ;

Vu la nécessité de régulariser l'adresse du siège social communautaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 ;

Vu la présentation du projet de modification statutaire, soumise au conseil municipal ;

M. le Maire propose d'accepter la modification statutaire proposée telle que figurant en annexe :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. APPROUVE le projet de modification statutaire tel que proposé ;

2. AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D2023-028 - Objet : ACQUISITION EPAREUSE

Le service technique a émis le souhait de vendre l'épareuse actuelle et d'en acquérir une nouvelle, plus facile d'utilisation. Cela permettra à tous les agents d'employer ce matériel.

Mr AUGEREAU Michel, a proposé de vendre à la commune une épareuse correspondant au modèle souhaité par les agents techniques. Le prix de vente est annoncé à 5 500,00 €.

Le matériel actuel de la commune sera alors mis en vente, pour une valeur estimée entre 10 000,00 € et 12 000,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de ce matériel
- **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette acquisition.
- **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la vente du matériel précité

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

3) POINTS SUR LES COMMISSIONS

Remerciements des familles BLIN, BLAMPIED, POIRIER

- Sylvie CHARTIER :

Petit Journal parti à l'impression, il devrait être distribué prochainement

Candidature ville sportive : 2^{ème} étape, le jury se rendra sur place en juin pour rencontrer les élus, associations et les équipements => c'est un label pour la commune

Organisation du Challenge inter-associations : 14 équipes adultes, à confirmer, et 6 équipes enfants – délai d'1 mois pour la confirmation et proposition de jeux

- Nelly ROLLAND : quels sont les élus pour faire une équipe : Jérôme (2), François, Nelly, Jean-François, Maryline, Jean-Yves, Patrick (2), Chantal (2), Sylvie, Pascal (2)
- Enfants : Anne-Lise, Calie, Mathilde, Axel

Sentiers de randonnées : les balisages manquants ont été remis, les sentiers sont propres et agréables, mis à part au Gué où le chemin n'est plus en état, des tracteurs sont passés, des arbres ont été abattus => le chemin est impraticable.

Cela reste une zone humide, le terrain devrait s'assainir avec le printemps.

Collège = demande si possibilité de matérialiser une zone « non-fumeur » => voir pour un arrêté du maire

Pascal DUPUIS et Sylvie CHARTIER : la famille espagnole est venue vendredi toute la journée. Elle a visité les bâtiments communaux, le collège, le château, déjeuner au centre médical avec les professionnels de santé. Ils semblaient contents de la commune. Les différents intervenants ont tous été très agréables, les contacts ont été faciles. L'équipe de professionnels présentes a rassuré le médecin. Même si le retour est positif, l'arrivée du praticien ne se ferait pas avant septembre 2024 (délais administratifs très longs) => en attente de leur réponse

- Jérôme LÉONARD :

Les travaux ont été évoqués lors de la présentation des investissements

Présentation du RAD réseau chaleur le 9 mai

- François PLOUSEAU

Remise des offres le 20/04/2023, suivant les retours, notifications aux entreprises avec un début prévu juillet

Cabinet auddice : retour étude de faisabilité médiathèque avec 3 scénarios. Rdv avec l'ABF semaine prochaine pour présentation des projets et avis

Complexe Belleville : dépôt de dossier de subventionnement

Logements inclusifs : réunion le 25/04 avec Sarthe Habitat, restitution de l'étude

Lotissement Le Champ de la Lune : réception du règlement de consultation pour la maîtrise d'œuvre

Souci sur le toit de la piscine qui est très détérioré. Une société sera consultée la semaine prochaine pour voir quels seraient les travaux envisageables pour maintenir le bâtiment avant les travaux de remise aux normes et accessibilité prévus d'ici 3 ans.

Argent de poche : les agents communaux ne souhaitent plus s'investir dans l'encadrement des jeunes, au moins pour le moment. Y-a-t-il des volontaires ? Est-ce qu'un accompagnant du centre

social pourrait encadrer les jeunes ? Sébastien RICORDEAU, est-ce que ce serait possible de faire des opérations de nettoyage de chemins ? = il faut être vigilant sur le domaine public et il faut que les ados soient occupés une semaine. → plutôt une action, une journée citoyenne.

- Patrice BREBION

6 et 7 mai : rallye moto, la commune reçoit, le départ se fera sur la place et l'arrivée modifiée – 2 spéciales l'après-midi – samedi soir, un concert sur la place est organisé par la commune, à partir de 21 heures. Claude Maréchal = penser à envoyer le plan de circulation à la caserne.

Fête de la musique le 17/06 avec la musique municipale avec un apéro concert, François André pour la sono et 2 groupes et 1 chanteuse. Isabelle AUBERT = il y a une chanteuse qui habite la commune, les coordonnées vont être transmises. La chanteuse est sponsorisée par Fabienne Tibault

13/14 juillet : souhait de modifier l'organisation – C'est gênant de quitter la fête sur la place pour démarrer le défilé à Villaines. Interrogation sur le lieu de tirage du feu d'artifice ?

Lucienne party : il y a de moins en moins de participants, faut-il changer la formule ?

Repas des têtes blanches = le 11/11 – recherche d'une animatrice

Marché de Noël reconduit sur la même formule

- Anaïs BRIFFAULT :

Conseils d'écoles avec présentation des sorties effectuées et envisagées.

Effectifs pour la prochaine rentrée quasi identiques 121 primaires et 64 maternelles

Demande de petits travaux dans chacune des écoles, avec une demande de bac à sable pour la maternelle = sera réalisé en fonction du budget disponible au cours de l'année

Réunion des délégués de classes des primaires : les enfants sont satisfaits du nouveau système de cantine, et services périscolaires

Bibliothèque : ouverture normale la 1^{ère} semaine des vacances, et ouverture le mercredi et samedi la 2^{ème} semaine. Rafraîchissement des œuvres disponibles avec la bibliothèque départementale jeudi 6/04

4) QUESTIONS DIVERSES

Sébastien RICORDEAU : demande si un conseil municipal de jeunes sera mis en place. Le principal du collège et le directeur de l'école primaire sont intéressés. Le projet devrait voir le jour pour la rentrée de septembre – avec CM2 et 6èmes.

La séance est levée à 23:00

Le Maire,
Pascal DUPUIS



La secrétaire de séance,
Isabelle AUBERT